



MAIRIE
DE
SAINT-PIERRE DE MEZOARGUES
13150

Téléphone : 04 90 43 93 42
Télécopie : 04 90 43 90 33

PROCES VERBAL

Conseil municipal de la commune de Saint-Pierre de Mézoargues **du mardi 27 janvier 2026 à 18h00 en mairie**

Présents : Laurie PONS, Jean-Christophe AUDIBERT, Sylvie GREGOIRE, Florence de CAMARET, Virginie SERVAN-SCHREIBER, Sophie LAFFORGUE, Muriel ANDRES, Thibault KHEROAS, Ghislain SABATIER.

Procuration : ☉

Excusée : ☉

Absent : ☉

Présidente de Séance :

Laurie PONS

Secrétaire de séance :

Jean-Christophe AUDIBERT

Ouverture de la séance à 18H00

Ordre du jour

Désignation d'un(e) secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Madame le Maire demande à l'assemblée de retirer la délibération n°03/2026 concernant la Protection Sociale Complémentaire. Avant toute délibération, le conseil municipal doit se prononcer sur le niveau de participation de la collectivité et transmettre cette décision au CST afin qu'il rende son avis.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

1) Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 décembre 2025
--

Pas de question ni observation

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

2) Délibération 01/2026 : Demande de fonds de concours ACCM

Madame le Maire indique que l'ACCM a instauré un fonds de concours d'un montant total de 30 000 € sur trois ans, versé soit en une seule fois, soit à raison de 10 000 € par an pendant trois ans.

La commune de Saint-Pierre de Mézoargues souhaite rénover une partie de ses bâtiments communaux (mairie, école et cimetière) et que dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Le montant total du fonds de concours demandé n'excédant pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement, Madame le Maire décide de demander un fonds de concours à la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette en vue de participer au financement de son projet de rénovation des bâtiments communaux, à hauteur de **6 468.46 €**. Elle précise que le montant estimatif des travaux relatifs au projet s'élève à **34 471.13 € HT**.

Pas de commentaire

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

3) Délibération 02/2026 : Attribution des marchés pour les prestataires de fournitures et de services

Dans le cadre du renouvellement des marchés de fournitures et de services, trois consultations ont été lancées en novembre 2025 :

- le nettoyage des bâtiments publics,
- l'entretien des espaces verts de la voirie et des espaces publics,
- l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics.

Conformément à l'article R2122-8 du Code de la commande publique, l'acheteur peut conclure ces trois marchés **sans publicité ni mise en concurrence préalables**. Il s'agit d'accords-cadres simplifiés à prestations récurrentes avec un montant estimé maximum annuel à 39 000 euros HT pour chaque contrat.

Madame le Maire rappelle que pour le marché de nettoyage des bâtiments publics nous avons recueilli deux propositions ; une seule proposition pour le marché d'entretien des espaces verts, de la voirie et des espaces publics et enfin, après le retrait de la société GPS, une seule proposition restante pour l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics.

Madame le Maire propose d'attribuer les trois marchés de **fournitures et services** aux entreprises suivantes :

- **Sublimasol (30300 Beaucaire)** pour le nettoyage des bâtiments publics, coût horaire : 20 euros.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pas de commentaire

- **Delta Sud Initiatives (13210 Saint-Rémy de Provence)** pour l'entretien des espaces verts, de la voirie et des espaces publics, coût : 300 euros la demi-journée.

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pas de commentaire

- **Laurent Jardinage** (13200 Arles) pour l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces publics, coût horaire : 40 euros.

7 pour et 2 absentions (Mr AUDIBERT et Mme GREGOIRE)

Monsieur AUDIBERT et Madame GREGOIRE estiment la proposition de Laurent Jardinage aussi couteuse qu'un agent technique.

Madame le Maire explique que le choix du prestataire est dans la continuité de ce qui est déjà en place et que recruter un agent en période pré-électorale ne lui semble pas judicieux. Elle précise que si le contrat n'est pas honoré (manquements avérés), la collectivité a la possibilité de rompre le contrat à tout moment.

Monsieur SABATIER demande combien d'heures effectuera le prestataire.

Madame le maire lui répond qu'il sera sur la commune 3 ½ journées par semaine soit environ 15h par semaine.

Monsieur SABATIER demande si, pour une raison climatique par exemple, les 3 ½ journées par semaine ne sont pas effectuées, la collectivité devra-t-elle payée la totalité des journées même non-effectuées ?

Madame LAFFORGUE rappelle que le prestataire sera payé à l'heure et en fonction des besoins de la collectivité.

Madame le maire demande à Mme GREGOIRE de faire le tour du village avec le nouveau prestataire et de lui montrer

4) Motion de soutien pour la liberté locale et les moyens d'agir des communes
--

Madame le Maire propose d'adopter une motion de soutien à la liberté locale et aux moyens d'action des communes, en écho à l'appel lancé par l'Association des maires de France lors de son 107^e congrès. La commune réaffirme son attachement aux principes de libre administration, d'autonomie financière et de subsidiarité, ainsi qu'à la simplification des normes. Elle demande également à l'État de garantir des moyens financiers suffisants dans le cadre du budget 2026 afin de permettre aux collectivités d'exercer pleinement leurs missions au service des habitants

Approuvée à l'unanimité des membres présents.

Pas de commentaire

Points divers :

- **Protection sociale complémentaire** : Madame le Maire informe que, depuis le 1er janvier 2026, les collectivités ont l'obligation de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents. Il appartient donc à l'assemblée de se prononcer sur le niveau de participation financière de la commune afin de soumettre la délibération au CST qui se tiendra le 05 février prochain. Madame GREGOIRE propose 60%, Monsieur KERHOAS 70% et le reste de l'assemblée 50%. Madame le Maire se prononce en faveur de la majorité soit 50%
- **Formation Elections 2026** : Madame le Maire, Madame DE CAMARET, Monsieur AUDIBERT, Madame LAFFORGUE ont participé à une formation proposée par l'ATD 13 concernant les prochaines élections municipales. Elle rappelle à l'assemblée le bon fonctionnement d'un bureau de vote.

- Convention frelons avec le département : la collectivité a signé une convention avec le Département des Bouches-du-Rhône concernant la lutte contre le frelon asiatique et oriental. Madame le Maire informe que le département propose une aide allant jusqu'à 70% du montant HT pour l'achat de pièges sélectifs. L'assemblée souligne unanimement le manque d'informations, notamment en ce qui concerne le coût, les modalités d'installation et la mise à disposition aux administrés. Madame le Maire précise que des éléments complémentaires seront sollicités auprès du Département avant toute mise en œuvre.
- Proposition de motion contre le Mercosur : Madame le Maire renouvelle son soutien aux agriculteurs et propose de prendre une motion. Le PETR devant envoyer un modèle, afin que toutes les communes du Pays d'Arles aient la même motion, celle-ci ne sera prise qu'au prochain conseil municipal.
- Proposition de nommer l'école : Sophie LAFFORGUE informe du décès de Melle MICHELE institutrice sur la commune durant 29 années, et propose de nommer l'école « Melle Michèle » ou « Aimée Michèle ». Madame le Maire informe qu'Elodie Dupont, institutrice en poste, et ses élèves avaient choisi un autre nom mais que cette proposition était plus cohérente avec la vie communale. Madame le Maire précise que cette suggestion a également été faite par Monsieur Gérard CHINAL lors de l'assemblée générale des Anciens Elèves.
- Transition prestataire : Madame le Maire demande à Madame GREGOIRE de superviser la transition avec le nouveau prestataire de service. Sa demande est restée sans réponse.

Clôture de la séance à 19h20.

Le secrétaire de séance
Jean-Christophe AUDIBERT



Le Maire
Laurie PONS

